

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 18 décembre 2018

Présents : Jean CASOLIVA, Joëlle CHAUVET, Alain ROUMIGUIÉ, Jean-Régis BERTRAND, Michel BOYER, Karine PALOL, Gilles BUSQUET, Chantal BLANC

Représentés :

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BUSQUET

La séance est ouverte à 17h00

2018_075 - ACTION SOCIALE PERSONNEL COMMUNAL

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose, indépendamment des prestations sociales proposées par le Centre Intercommunal des Œuvres Sociales de l'Aude, d'attribuer une aide pour Noël aux agents de la collectivité ou mis à disposition de la collectivité, sous forme de chèques/cartes cadeaux d'une valeur maximale de 100 € par agents stagiaires, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou non complet dont la durée cumulée du ou des contrats est au moins égale à trois mois. Pour les agents n'ayant pas été sous contrat toute l'année et ayant au moins trois mois de contrat cumulés dans l'année, le montant des chèques cadeaux serait proratisé au nombre de mois travaillés et arrondi à la dizaine supérieure.

Ces cartes cadeaux seraient transmises aux agents au mois de décembre chaque année.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

APPROUVE la mise en place de la prestation sociale et l'octroi de cartes cadeaux d'une valeur maximale de 100 € aux agents tel que proposé ci-dessus par le Maire.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2018_076 - LOCATION ET ENTRETIEN DES PHOTOCOPIEURS MAIRIE-ECOLE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICE

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la location et l'entretien des photocopieurs Mairie/école dont les contrats arrivent à terme prochainement. La mise en place des appareils, le paramétrage et la formation des utilisateurs devront être effectués entre le 11 et le 29 mars 2019.

Cette consultation a été lancée par le biais de la plateforme "marchespublics.aude.fr" qui permet à toutes les entreprises qui le souhaitent de télécharger gratuitement le dossier de consultation et de déposer leur éventuelle offre.

Cinq offres dématérialisées ont été déposées.

Monsieur le Maire présente les offres reçues des sociétés suivantes :

- CANON (Fac-similé Grand Sud),
- IXEO (Faxcopy Diffusion SA),
- MTM (SARL Groupe MTM),
- DIGIT (Digit Bureautique)
- RICOH (Business line Public).

Vu le code des marchés publics,

Vu l'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de retenir la SARL GROUPE MTM pour la location et l'entretien des trois photocopieurs Mairie-Ecole aux conditions inscrites dans le cahier des charges et le bordereau des prix signés par la société.

PRECISE que les options retenues sont les suivantes :

- pour le photocopieur Mairie : Option Dual Scan.
- pour le photocopieur Maire-Adjointes : Option Meuble Support.
- pour le photocopieur Ecole : Option Meuble Support + Option Impression WIFI.

AUTORISE M. le maire à signer le ou les contrats correspondants, d'une durée de 60 mois.

La séance est levée à 18h00

*Le secrétaire de séance,
Gilles BUSQUET.*

*Le Président,
Jean CASOLIVA.*